

CONTRAT 001008-001010

RENOUVELLEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2018

Le contrat d'assurance collective couvrant les enseignantes et enseignants membres de la FNEEQ-CSN se renouvelle le 1^{er} janvier 2018.

MODIFICATIONS À LA GARANTIE D'ASSURANCE MALADIE

Prothèse auditive

Les frais pour l'achat ou la réparation d'une prothèse auditive sont maintenant remboursés jusqu'à concurrence d'un maximum de remboursement de 1 000 \$ pour chaque prothèse et d'un maximum de remboursement de 2 000 \$ par période de 3 années consécutives par personne assurée. Cette modification s'applique aux 3 modules.

Rapport médical

Les rapports médicaux sont remboursés jusqu'à concurrence d'un maximum de remboursement de 40 \$ par rapport et d'un maximum de remboursement de 500 \$ par année civile, par personne assurée. Cette modification s'applique aux 3 modules.

Honoraires d'un homéopathe et médicaments homéopathiques

Ces frais ne sont plus remboursés. Cette modification s'applique aux 3 modules.

TAUX DE PRIMES PAR PÉRIODE DE 14 JOURS

La tarification actuelle est maintenue pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

COLLÈGES PUBLICS, PRIVÉS ET UNIVERSITÉS*

ASSURANCE MALADIE			
Plan de protection	Prime par 14 jours		
	Protection de base (Module A)	Protection régulière (Module B)	Protection enrichie (Module C)
Personnes adhérentes de moins de 65 ans			
Individuel	36,76 \$	47,62 \$	54,92 \$
Monoparental	62,46 \$	80,91 \$	93,31 \$
Familial	99,33 \$	128,67 \$	148,39 \$
Couple	73,49 \$	95,22 \$	109,78 \$
Personnes adhérentes de 65 ans ou plus inscrites à la RAMQ			
Individuel	13,50 \$	17,47 \$	20,16 \$
Monoparental	35,85 \$	46,42 \$	53,52 \$
Familial	49,44 \$	64,00 \$	73,80 \$
Couple	26,96 \$	34,91 \$	40,26 \$
Personnes adhérentes de 65 ans ou plus non inscrites à la RAMQ			
Prime additionnelle pour les médicaments			
Individuel	89,79 \$		
Monoparental	89,79 \$		
Familial	179,60 \$		
Couple	179,60 \$		

TAUX DE PRIMES PAR PÉRIODE DE 14 JOURS (suite)
Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

ASSURANCE SOINS DENTAIRES		
Plan de protection	Prime par 14 jours	
	Protection de base (Option 1)	Protection enrichie (Option 2)
Individuel	10,41 \$	13,88 \$
Monoparental	19,53 \$	26,02 \$
Familial	29,94 \$	39,91 \$
Couple	20,82 \$	27,75 \$

* Pour le secteur privé et les universités, la part de l'employeur doit être déduite de la prime indiquée à la garantie d'assurance maladie.

PROTECTION	Prime par 14 jours
Assurance vie de base (taux par 1 000 \$ d'assurance)	0,0841 \$
Assurance maladies graves	2,30 \$
Assurance vie des personnes à charge	0,62 \$
Assurance invalidité de courte durée (taux par 1 000 \$ de salaire) - Université Laval - Collège Lasalle - Collège Trinité - Autres collèges et universités	0,345 \$ 0,745 \$ 0,704 \$ 0,579 \$
Assurance invalidité de longue durée (taux par 1 000 \$ de salaire)	0,409 \$

Assurance vie additionnelle (taux par 1 000 \$ d'assurance – par période de 14 jours)				
Âge	Homme		Femme	
	Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse
- de 25 ans	0,021 \$	0,030 \$	0,012 \$	0,015 \$
25 à 29 ans	0,021 \$	0,030 \$	0,012 \$	0,015 \$
30 à 34 ans	0,021 \$	0,032 \$	0,012 \$	0,015 \$
35 à 39 ans	0,028 \$	0,036 \$	0,015 \$	0,018 \$
40 à 44 ans	0,041 \$	0,061 \$	0,021 \$	0,031 \$
45 à 49 ans	0,068 \$	0,099 \$	0,031 \$	0,047 \$
50 à 54 ans	0,104 \$	0,156 \$	0,059 \$	0,070 \$
55 à 59 ans	0,166 \$	0,257 \$	0,089 \$	0,140 \$
60 à 64 ans	0,280 \$	0,405 \$	0,138 \$	0,207 \$
65 à 69 ans	0,386 \$	0,631 \$	0,216 \$	0,325 \$

Des preuves d'assurabilité sous forme de déclaration de santé doivent être fournies pour l'assurance vie additionnelle.

Ces taux n'incluent pas la taxe de vente de 9 %.

Veuillez joindre ce feuillet à votre brochure explicative.

(Octobre 2017)